



Contre qui porter plainte / deux cogérants / deux structures diff

Par fanfan789

bonjour,

A propos d'une SCEA avec deux co-gérants, dont est majoritaire à 51 %, exploitent chacun leur propre structure, je travaille chez celui qui est minoritaire qui m'harcelait régulièrement. J'ai décidé de porter plainte contre lui. J'aimerais savoir si je dois porter plainte contre lui ou contre son chef (le co gérant majoritaire) près des prud'hommes.

merci

Par Prana67

Bonjour,

Vu que mélangez civil et pénal le premier conseil que je peux vous donner c'est de vous adresser à un avocat ou un syndicat pour vous aider à saisir le CPH